

L'ENVIRONNEMENT

En vingt ans à peine, les problèmes environnementaux sont sortis de l'oubli relatif dans lequel ils se trouvaient et figurent maintenant parmi les priorités de la communauté internationale. Il est maintenant reconnu que ces problèmes, que l'on croyait surtout de nature locale, ont une portée mondiale. Les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la pollution atmosphérique transfrontalière, la déforestation, la mauvaise gestion des ressources marines, entre autres, ont obligé la communauté internationale à réagir.

C'est en 1972, à la Conférence de Stockholm sur l'environnement, que les problèmes environnementaux ont été pour la première fois inscrits à l'ordre du jour international. La conférence a également abouti à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, chargé de coordonner et de faire progresser le dossier environnemental au sein du système des Nations Unies.

Le Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) paru en avril 1987 a introduit l'expression « développement durable » dans le vocabulaire international. Il a en outre souligné le fait que l'environnement et la croissance économique non seulement vont de pair, mais sont interdépendants.

Les sommets économiques traitent l'environnement comme l'un des sujets importants de leur ordre du jour et ils ont joué un rôle de premier plan dans l'examen des questions environnementales. En fait, le débat de fond qui a eu lieu au Sommet de Toronto en 1988 a conduit à l'adoption du principe de développement durable.

Le Sommet de Paris en 1989 lançait un appel à l'action dans des domaines comme les changements climatiques, l'interrelation entre environnement et économie, la gestion durable des forêts et des océans. Ce Sommet a aussi révélé que les

pays en développement auraient besoin d'aide financière et de transferts de technologie afin de réparer les dommages déjà encourus, et qu'il leur fallait eux aussi adopter des mesures respectueuses de l'environnement.

Au Sommet économique de Houston en 1990, les chefs politiques ont insisté pour que soient menées à bonne fin les négociations sur les changements climatiques et l'exploitation des forêts et sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les sources terrestres de pollution marine. Ils ont souligné la nécessité de préserver et de protéger les ressources biologiques marines, de respecter les régimes de conservation et de renforcer les organisations régionales des pêches. Ils ont également rappelé l'importance de préserver la diversité biologique (la richesse et la variété du matériel génétique, des espèces et des écosystèmes).

Le Sommet de Houston a également souscrit aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les interrelations entre environnement et économie, les approches axées sur le marché et les indicateurs environnementaux. Réunis en janvier 1991, les ministres de l'Environnement de l'OCDE ont arrêté une stratégie environnementale pour les années 90 qui englobait quatre initiatives canadiennes : l'examen des politiques nationales en matière d'environnement, l'adoption de saines pratiques environnementales par les gouvernements, l'examen des liens entre le commerce et l'environnement et la poursuite des travaux de l'OCDE sur les indicateurs environnementaux. Les ministres ont aussi encouragé l'OCDE à intensifier ses travaux sur les instruments économiques, notamment la juste tarification des ressources et la « fiscalité verte » (taxes destinées à faire renoncer aux activités nuisibles à l'environnement).

Le Sommet de Londres en 1991 est venu renforcer le principe de la coopération environnementale. Il a mis l'accent sur le rôle des économies de marché et des gouvernements démocratiques dans la